



DEPARTEMENT DE LA SECURITE, DE LA POLICE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Direction générale de l'environnement - Service de l'énergie

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Office du patrimoine et des sites - Service des monuments et des sites

Le Programme Bâtiments

Demande d'attestation de protection patrimoniale

Les services concernés attestent que le bâtiment désigné en référence est sous regard de la protection du patrimoine. Le critère fédéral allégé est applicable pour la subvention.

A remplir par le requérant

La demande concerne les éléments suivants :

- A) fenêtres U vitrage ≤ 0.70 [W/m²K], ou ≤ 1.10 [W/m²K] en cas de protection du patrimoine
- B) parois contre l'extérieur U paroi ≤ 0.20 [W/m²K], ou ≤ 0.25 [W/m²K] en cas de protection du patrimoine
- C) parois contre terre U paroi ≤ 0.25 [W/m²K], ou ≤ 0.28 [W/m²K] en cas de protection du patrimoine

Adresse du bâtiment :

Commune :

EGID¹ :

N° requête en autorisation de construire, si connu :

Adresse du requérant :

**Joindre au moins une photo de la façade ainsi que, pour les fenêtres, une photo de l'intérieur.
Information importante**

Le projet devra, préalablement à toute commande, être approuvé par le service des monuments et des sites, cas échéant dans le cadre d'une requête en autorisation de construire.

A remplir par l'administration

Remarques du canton :

Genève, le

Pour le service des
monuments et des sites

Pour le service
de l'énergie

**Le formulaire rempli est à adresser au : ScanE - service de l'énergie
CP 3920 - 1211 Genève 3**

ou à envoyer par courrier électronique : cbe@etat.ge.ch

¹ L'EGID est l'identifiant fédéral de bâtiment et peut être obtenu sur avec le lien suivant <http://www.ge.ch/egid>